NOTES

ET

CONSEILS

DE

LOUIS HAINAULT

À

SES ENFANTS.

MONTRÉAL,
[illegible]ÉNÉGAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
[illegible] Rue St-Vincent.

1880

NOTES

ET

CONSEILS

DE

LOUIS HAINAULT

À

SES ENFANTS.

MONTRÉAL,
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
Nos. 6, 8 et 10, Rue St-Vincent.

1880

FC506
H35
A3
***

NOTES ET CONSEILS

DE

LOUIS HAINAULT

A SES ENFANTS.

Mes chers Enfants,

Lorsque vous serez en âge de comprendre et de profiter des choses qui vous seront racontées, il est probable que je ne serai plus là pour vous faire connaître les principaux évènements de ma vie que vous désireriez connaître.

Je vous laisse par écrit ce petit opuscule pour vous faire connaître les liens qui vous unissent à un nombre de personnes, et les principaux évènements de la vie de mon père et de la mienne. J'ai ajouté quelques conseils pour votre conduite dans quelque carrière que vous embrassiez. Si vous suivez ces conseils, je suis convaincu que vous serez heureux.

Joseph Hainault, né à l'Ile Perrot vers 1752, s'est marié à l'âge de 30 ans avec Archange

Lefebvre âgée de 15 ans, et vinrent s'établir à Beauharnois, sur le bord du St. Laurent, près de l'entrée du canal où mon père vit le jour le 31 Mars 1783 et fut nommé Joseph.

Quatre garçons nommés Hyacinthe, Michel, Etienne et Antoine, et cinq filles nommées Marguerite mariée à Louis Julien, Françoise mariée à Louis Trudelle, Elizabeth mariée à Jacques Roy, Archange mariée à Michel Longtin et Josephte mariée à Bazile Roy lui succédèrent.

François Bourbonnois et Osite Hébert de Beauharnois, après avoir eu quatre garçons nommés François décédé à Bourbonnois, Illinois, vers 1840, Antoine décédé à Peoria Ill. vers la même époque, Jacques décédé à Beauharnois le 16 Septembre 1854 et Antoine surnommé Monique décédé à Détroit vers 1856, et cinq filles nommées Archange mariée à Louis Lavigne, Marguerite mariée à Paschal Mallette, Amable mariée à Jacques Bougie, Charlotte mariée à Louis Bougie et Angélique mariée à Jean-Baptiste Henrichon, donnèrent le jour à ma mère le 20 Fevrier 1783 qui fut nommée Josephte.

Mon père et ma mère se marièrent à Chateauguay le 13 Octobre 1802 et eurent treize enfants de leur union dont quatre moururent dès l'enfance et Etienne mourut à l'âge de 22 ans. Les huit autres sont Josephte mariée à Casimire Daoust, décédée le 19 Juillet 1831, Archange mariée à Paul Tondu, maintenant à Manistee, Mich , Ambroise décédé à St. Louis de Gonzague le 8 Janvier 1865, Marguerite mariée à Joseph Leduc décédée le 2 Mai 1848, Elizabeth mariée à François Leduc, Catherine mariée à Jean-Baptiste

Leduc, Angèle mariée à Néré Vachon décédée le 21 Janvier 1843 et moi.

En se mariant mon père reçut de son père la terre voisine de la sienne de 120 arpents, à la charge d'une petite pension. Cette terre était presque toute en bois debout, avec une petite maison et une petite grange.

Mon père, qui était robuste, alerte et laborieux, travailla jusqu'en automne de 1808 à défricher sa terre, lorsqu'il l'échangea pour une autre au bout de la sienne de 60 arpents sur laquelle il n'y avait qu'une petite maison. Par cet échange il se trouvait déchargé de la pension, mais il n'avait plus la pêche qui leur procurait une partie de leurs aliments ; par contre, la chasse était plus abondante, étant au milieu d'une forêt vierge et sans limites.

Un beau soir d'été, revenant de son champ son fusil chargé de trois balles sur l'épaule, il vit sur la terre voisine un chevreuil monter au bois à la course, à trois arpents et trois perches de lui ; il tire son coup de fusil et vit le chevreuil faire un saut et s'abattre. Il y court et le vit incapable de se mouvoir, il avait les reins c oupés Il le saigne et l'emporte.

Un soir sur la fin de l'hiver, revenant de la forêt, sans autre arme que sa hache, il entendit hurler son chien à une petite distance et le vit gratter autour d'une grosse racine d'un tronc d'arbre. Il coupe cette racine qui était creuse et coupe le bout du nez d'un ourson qui se mit à crier ; alors il vit le tronc d'arbre se fendre et une énorme mère d'ours s'élancer sur lui : il lui fit face et lui présenta son pied. Au moment où elle

allait le lui saisir elle reçut sur la tête un coup de hache qui lui entra dans le crâne jusqu'au manche, ce qui la fit tomber; mais se relever et s'élancer de nouveau fut l'affaire d'un instant, alors un second coup de hache bien appliqué mit fin à son existence. Il acheva le petit qu'il avait blessé et emporta l'autre vivant.

Mon père fut un grand destructeur d'ours, il en tua neuf dans un automne.

Par un froid rigoureux du mois de Janvier 1813, en poursuivant une loutre il s'embarqua sur la glace de la rivière St. Louis; la glace se rompit, il enfonça dans l'eau jusqu'à la ceinture; mais il se retira et courut vers sa maison dont il était éloigné de plus d'une lieue et où il arriva les pieds et les jambes gelés jusqu'aux genoux. Il se dégela dans l'eau froide et se mit au lit où il fut retenu plus d'un an; il commença à marcher avec des béquilles et fut près de deux ans sans pouvoir travailler. Durant cette maladie maman fut obligée de s'endetter pour soigner son malade et nourrir ses six enfants dont le plus vieux n'avait pas encore dix ans et faire elle-même les travaux.

C'est le 24 Janvier 1815, l'hiver qui suivit le rétablissement de mon père que je vis le jour, à l'époque de la plus grande gêne de mes parents.

Mon père avait commencé à travailler avec des béquilles mais un soir il oublia ses béquilles dans le champ. Elles y sont restées.

Mon père eut bientôt payé ses dettes et quelques années après son rétablissement, il engagea une maitresse d'école qui enseignait chez nous aux enfants des voisins. Aussi loin que je puis me

rappeler je savais lire et j'enseignais le cathéchisme aux enfants des environs partout où je les rencontrais sachant par cœur toutes les demandes et les réponses du petit cathéchisme.

En Juin 1823, mon frère Etienne, alors âgé de 12 ans m'emmena avec lui au cathéchisme à l'Eglise, distante d'une lieue et demie de notre demeure. M. le curé Clément me remarqua parmi les enfants et me demanda si je savais mon cathéchisme ; sur ma réponse affirmative il me fit des questions variées sur les différents chapitres auxquelles je répondis sans la moindre hésitation. Alors il me dit : " Viens demain, mardi et mer-" credi pour te préparer et jeudi prochain tu feras " ta première communion avec les autres." Je n'avais alors que huit ans et j'étais très-petit pour mon âge.

Je fis en effet ma première communion le jeudi suivant et le dimanche j'eus une mention honorable dans l'instruction du curé.

En Septembre 1825 je fus mis en pension aux Cèdres chez M. Joassim, instituteur capable où je demeurai jusqu'en Juillet 1828. J'y eus pour condisciples Jacques Philippe Lanthier, Membre de la Chambre des Communes, son frère Séraphin, décédé depuis longtemps, Alexandre Roy des Cèdres si avantageusement connu, Louis Desparois Notaire décédé à Chateauguay, Louis P. Coutlée, respectable marchand de St. Louis de Gonzague, Paul Leroux des Cascades, Julien et Gédéon Bériau des Cèdres, les deux Jean-Baptiste Bourbonnois et Louis Bourbonnois du ruisseau St. Hyacinthe et beaucoup d'autres dont je ne me rappelle plus les noms.

En Septembre 1a828, après voir aidé mes parents à faire leur récolte, ce que j'avais fait tous les ans durant les vacances, je fus placé comme copiste chez M. Ovide LeBlanc, notaire à Beauharnois et M. François Labelle, alors curé de Beauharnois, me donna quelques leçons de latin.

Le 30 Juillet 1832, je passai brevet comme clerc notaire pour six ans durant lesquels M. LeBlanc, mon respectable patron, me pensionna sans y être obligé.

Le 2 Octobre 1838 je me présentai dans la chambre des Juges à Montréal pour subir mon examen avec Messieurs L. S. Martin et J. H. Jobin pour examinateurs. Le Juge-en-chef et le Juge Rolland étaient présents.

Mon examen a été loin d'être brillant ; cependant mes examinateurs s'étant déclarés satisfaits, le Juge-en-chef, sans faire de remarques, me dit d'aller faire mon certificat.

J'ai appris d'un employé du Palais de Justice qui se trouvait à la porte de la chambre des Juges, qu'après mon départ de cette chambre, le Juge Rolland aurait dit au Juge-en-chef : " Je " crois ce petit campagnard passablement igno- " rant sur les devoirs de sa profession." Et le Juge-en-chef aurait répondu : " Je le crois au " contraire très-capable mais timide, vous verrez " Juge Rolland qu'il se distinguera dans sa pro- " fession."

Peu de temps après, deux habitants de Beauharnois, voulant référer à des arbitres un procès et différents litiges qu'ils avaient ensemble, s'adressèrent à moi pour dresser leur compromis, la sentence arbitrale, etc.

Etant tout neuf dans la pratique, je fis de mon mieux et mes actes furent soumis en Cour. L'une des parties ne voulait pas se soumettre à la décision des arbitres. Après l'audition des parties, l'avocat qui soutenait la sentence arbitrale ayant dit quelques mots d'éloge de mes actes, le Juge-en-chef Reid qui siégeait avec le Juge Rolland, se les fit passer, les considéra et les passa au Juge Rolland en lui rappelant la justesse ds sa prévision lors de mon examen ; et en rendant le jugement conformément à celui des arbitres, fit un éloge des plus extraordinaires de mes actes disant que tout y était prévu, clair, précis, concis, bon style, très-lisible et qu'il n'avait jamais vu d'acte plus parfait.

Ces éloges faits devant un bon nombre d'habitants de Beauharnois appelés ou intéressés dans la cause me donnèrent une réputation que j'étais loin de mériter et ont grandement contribué à me faire nommer à toutes les charges compatibles à ma position tel que Marguiller à 28 ans, Greffier des Commissaires et des Juges de Paix, Secrétaire-Trésorier des Municipalités Locale et de Comté et des Écoles, Commissaire des petites causes, Juge de Paix, Maire, Lieutenant-Colonel, Commissaire *per Dedimus Potestatem*, Président de la St-Jean Baptiste trois différentes fois, arbitre dans un grand nombre de différents et enfin Shérif, charge qui exclu toutes les autres.

Je dois dire que ces charges m'ont été données en partie pour m'indemniser de la condamnation injuste que j'avais subie en 1839 par la Cour Martiale sous Sir John Colborne et de ma déten-

tion en prison du 16 Décembre 1838 au 26 Septembre 1839.

J'ai dit que ma condamnation était injuste Oui elle l'était à mon égard. Cependant je ne puis accuser le tribunal d'erreur sur les faits, car les apparences étaient contre moi, et je laisse à d'autres plus habiles à décider la question du droit. Quant à moi, loin de m'en plaindre, j'en bénis la Providence pour plusieurs raisons, entr'autres celles-ci : Parce que le temps que j'ai passé en prison m'a été bien plus utile que si je l'eusses passé dans le monde, par les réflexions sérieuses que j'y ai faites et les résolutions que j'y ai prises pour ma conduite future. Ensuite par les sympathies de mes compatriotes qui me considéraient comme un martyr d'une cause qui leur était chère ; ce qui m'a rendu l'un des hommes les plus populaires du comté.

A dater de ma nomination à la charge de Shérif j'ai abandonné la pratique du notariat.

Le 8 Février 1841 je me suis marié à la sœur de mon patron, Delle. Hortense LeBlanc, qui mourut le 28 Décembre 1842 à la naissance de son second enfant. Le premier mourut à sa naissance et le second trois ans et demi après sa mère.

Le 25 Juin 1844, je contractai un second mariage avec Delle. Rachel Demers, qui mourut le 9 Avril 1868, sans enfants.

Le 25 Janvier 1869, je contractai un troisième mariage avec votre mère, Delle. Julianna Hénault que je rencontrai pour la première fois au basar à Montréal, le 17 du même mois.

De ce mariage sont nés, Marie Louise, le 28 Décembre 1869, Eléonor, le 2 Avril 1871, Louis,

le 2 Décembre 1872, Hortense, le 24 Septembre 1874, Catherine, le 26 Avril 1876, Anne, le 2 Novembre 1877 et Joseph Ovide, le 29 Juillet 1879.

Mon père et ma mère ont vécu avec moi depuis 1841 jusqu'au décès de mon père arrivé le 1er Février 1870, alors ma mère, ne pouvant plus marcher, est allée résider avec sa fille Catherine jusqu'à son décès arrivé le 19 Avril 1874.

Dans l'été qui suivit mon premier mariage, Mde. LeBlanc est venue résider avec moi accompagnée de ses deux filles Marie et Julie et sont demeurées avec moi jusqu'en Janvier 1843, mon père et ma mère étaient dans une maison séparée à côté de la mienne.

M. Demers, le père de ma seconde femme étant décédé le 22 Juin 1846, Mde. Demers est venue avec moi et y est restée jusqu'à son décès le 16 Avril 1868.

Le 15 Juin 1874, M H B. Hénault mon beau-père, ayant perdu sa femme depuis trois ans, vint résider avec moi avec ceux de ses enfants qui étaient encore avec lui. Il avait alors seize enfants, en voici les noms :

Gaspard, né le 9 Janvier 1846, marié à Joséphine

Eugénie, née le 25 Février 1847, mariée à Ernest Rondeau, le 6 Octobre 1873

Julianna, née le 1er Mars 1848, mariée à L. Hainault, le 25 Janvier 1869.

Anny, née le 20 Juillet 1849, mariée à Joseph Dubuc, le Juin 1872.

Eutichianne, née le 15 Novembre 1850, mariée à H. Bertrand, le

Cuthbert, né le 8 Février 1852.
Arthur, né le 19 Avril 1853.
Philomène, née le 4 Décembre 1854, mariée à L. M. Brunet, le 3 Octobre 1876.
Marie, née le 3 Février 1856, mariée à E S. Manny, le
Appolline, née le 19 Décembre 1858.
Denis, né le 21 Mars 1860.
Hedwidge, née le 17 Octobre 1861.
Oscar, né le 26 Mai 1863.
Joseph, né le 5 Juillet 1865.
Alfred, né le 26 Septembre 1866.
Caroline, née le 3 Novembre 1869.

CONSEILS.

Ne lisez jamais de mauvais livres ni de mauvais journaux quelque soit votre âge ou votre position ou vos sympathies. Il y a toujours assez de bons livres et de bons journaux pour occuper tout le temps que vous employez à la lecture, et les mauvaises lectures laissent toujours quelques blessures difficiles à guérir, souvent incurables. Votre conduite dépendra de ce que vous aurez lu.

Ne restez jamais oisifs, mais employez tous vos instants à faire quelque chose d'utile ; lors même que vous n'en tirerez aucun benéfice, faites-le pour l'avantage de vous occuper.

Appliquez-vous à bien faire tout ce que vous faites. L'émulation de faire mieux que les autres est légitime.

Soyez toujours vrais dans vos paroles et dans

vos actions, car celui qui fait quelque chose dans le but de faire croire une chose fausse transgresse le huitième commandement du Décalogue et par cela même est méprisable. Il n'y a rien de plus méprisable qu'un menteur. C'est mentir en actions que d'avoir des meubles et des habits somptueux lorsqu'on est pas riche ; c'est de plus se rendre ridicule.

Ne vous endettez jamais sans être certain de payer au temps convenu, et payez aussitôt que possible sans attendre l'échéance.

Récompensez toujours suivant vos moyens tous ceux qui vous font du bien, mais c'est de la prodigalité sotte que de récompenser largement un petit service quand on a peu de moyens.

Ayez un but louable et raisonnable auquel vous voulez parvenir, et si toutes vos actions tendent vers ce but, vous y parviendrez certainement. Ne faites donc rien sans but.

Evitez tous les extrêmes.

Le devoir avant tout.

Ne manquez jamais une occasion de faire du bien sans vous nuire, surtout à ceux qui vous auront fait du mal. Il n'y a pas d'ami plus sincère et plus dévoué que celui qui se répent d'avoir été notre ennemi.

Soyez certain que le mal que vous ferez aux autres sera rendu avec usure tôt ou tard, mais ne vous attendez pas à ce que tout le bien que vous ferez vous soit rendu. Il y aura toujours des ingrats. Evitez l'ingratitude et rendez toujours plus que vous n'aurez reçu. Si vous ne pouvez rendre aucun service à celui qui vous en aura rendu,

publiez le service reçu et faites tout ce que vous pourrez pour lui être agréable, mais ne parlez jamais des services rendus.

Dans toutes vos transactions, cherchez autant l'intérêt de celui qui transige avec vous que le vôtre, c'est là la charité.

Interprétez toujours les paroles, les actions et les intentions des autres de la manière la plus favorable et ne vous prononcez jamais sur les autres sans y être absolument obligés.

Si vos actions sont mal interprétées, laissez faire : le moins vous vous en occuperez sera le mieux.

Si vous êtes obligé de vivre avec quelqu'un qui a des goûts et des idées différentes des vôtres, abandonnez vos goûts et vos idées pour suivre ceux des autres lors même que les vôtres seraient préférables, à moins que cela n'affecte vos devoirs, alors il faut y résister ou se séparer.

Il est très-avantageux d'avoir des contradictions ; donc loin de vous fâcher contre ceux qui vous contredisent, remerciez-les.

Ne dites jamais de mal des autres et ne vous entretenez pas des défauts d'aucune personne. Songez que celui qui parle des défauts d'autrui s'accuse des mêmes fautes en voulant faire voir qu'il n'est pas le seul coupable.

Il ne nous est pas permis de nous croire élevé dans la société, de nous vanter de nos vertus ou de nos capacités ; laissons les autres nous classer comme ils l'entendront, nous croyant les derniers. La modestie sied toujours bien.

Ne vous imposez nulle part et ne soyez jamais à charge à personne.

Observez tous les jeûnes et abstinences prescrits par l'Eglise et ne croyez pas ceux qui vous diront que cela peut nuire à votre santé. Tout au contraire, il n'y a rien de plus salutaire que le jeûne, l'abstinence et les mortifications. L'Eglise, comme une bonne mère ne nous prescrit jamais rien de nuisible.

Recevez toujours avec reconnaissance un bon conseil n'importe d'où il viendra.

Prenez une résolution ferme de ne jamais prendre de boisson enivrante autrement que comme remède et de n'en offrir à personne En considérant tous les maux causés par l'excès des liqueurs, vous vous convaincrez qu'il vaut mieux s'en abstenir totalement que de risquer à tomber dans les excès ou d'exposer les autres.

Je dois vous premunir contre un autre danger qui a ruiné plusieurs personnes ; c'est le jeu intéressé. A cet effet ne jouez jamais d'argent ni aucune valeur, car si vous gagnez, cet argent est mal acquis, conséquemment il vaut mieux perdre que de gagner.

Evitez les procès.

Il vaut mieux abandonner un droit contestable que de l'exercer par les tribunaux. Ne recourez donc aux tribunaux que lorsque vous ne pourrez faire autrement.

Ne poursuivez jamais en dommages pour diffamation ou injure quelconque. Si votre conduite est bonne, les calomnies ne vous atteindront pas. Si elle est mauvaise, vous méritez ce châtiment ; il faut le supporter sans vous plaindre.

Avant de décider aucune chose importante,

consultez votre curé qui est toujours celui qui vous donnera le meilleur conseil.

Soyez certain que le seul moyen de trouver le bonheur c'est d'accomplir tous ses devoirs. Faites donc tous vos efforts pour connaître vos devoirs de chrétien catholique et de citoyens. Si vous les observez tous, vous sérez aimé et respecté; vous vivrez heureux sur la terre et le Ciel sera votre récompense.